



PLAN NATIONAL DE FORMATION 2018

La DGALN vous propose l'action de formation n° 18-234

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION ECOQUARTIERS

De la planification à l'aménagement opérationnel : EcoQuartier, articuler les outils de planification et les outils opérationnels



Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet :
<http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du
CMVRH : <http://oups-cmvrh.e2.rie.gouv.fr/>

QUAND ?

22 et 23 novembre 2018

Date limite d'inscription
15 octobre 2018 (auprès du CVRH)

OÙ ?

CVRH de TOURS

58 rue Roger Salengro
37000 TOURS

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP/AD4
Cheffe de projet : Yâsimîn VAUTOR
Tél. : 01 40 81 94 12
yasimin.vautor@developpement-durable.gouv.fr

DGALN- Sous-direction de la performance
Rémy BLANES – Responsable du pôle national de formation
Lucie LAMBERTRAYAR – Cheffe de projet formation

vos contacts au CVRH

chef de projet : Céline REIX
Tel : 02 47 60 54 14
celine.reix@developpement-durable.gouv.fr

assistante de formation : Valérie THOMAS
Tel : 02 47 60 54 19
vt-gestion.inscription.cvrh-tours@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Relecture du rôle et de la responsabilité de la collectivité par rapport aux projets d'aménagement inscrits sur son territoire à travers la déclinaison de postures (permettre / inciter / encadrer / obliger),
- Analyse du processus de projet d'aménagement de manière à pouvoir identifier avec la collectivité et ses partenaires des étapes clés lui permettant de guider et d'accompagner le projet pour atteindre les objectifs d'aménagement durable,
- Comprendre les forces et faiblesses de l'utilisation des outils au regard des objectifs ciblés et du contexte dans lequel s'inscrit le projet pour offrir des réponses adaptées (approfondir le rôle de chaque pièce du PLU, étudier des exemples concrets...),
- Identifier les leviers d'actions au sein des principaux outils de l'aménagement réglementaires, juridiques et financiers (PA, ZAC, PUP, AFUP...) et des outils contractuels (cahiers des charges ou de prescriptions), permettant d'encadrer le projet.

le public concerné – les pré-requis

- Services de l'État (DREAL, DDT, UDAP, SGAR, Services locaux des agences nationales...) concernés pas les sujets suivant :
- EcoQuartier, Ville durable, EcoCité, aménagement, planification
 - Développement durable
 - Habitat, NPNRU
 - Revitalisation des centres-bourgs
 - Conseil aux territoires
 - Environnement, transition énergétique, biodiversité, Nature en ville
 - Architecture et Patrimoine (STAP)
- Collectivités et partenaires :
- Élus , agents de services techniques de collectivités
 - Chefs de projet du programme de revitalisation des centres-bourgs
 - Équipes projets de PRU et NPNRU
 - Sociétés d'économie mixte, aménageurs
 - CAUE, agences d'urbanisme, parcs naturels régionaux.

CONTEXTE

Collectivités en milieu rural, centres-bourgs, villes moyennes, grandes villes, métropoles : **chaque territoire, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire . Dans cette formation, nous verrons ensemble comment y parvenir, avec le référentiel EcoQuartier en fil conducteur et l'ancrage au territoire comme point de départ.**

La démarche EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider l'ensemble des acteurs tout au long du projet.

Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre tous les enjeux et principes d'aménagement durable de l'échelle du quartier à l'échelle du territoire :

- Le gouvernance partagée et la co-construction : les ÉcoQuartiers sont des projets collectifs. Parce qu'ils doivent répondre aux besoins de tous, leur gouvernance mobilise tous les acteurs du territoire, du citoyen à l'élu, et doit proposer les outils de concertation et de suivi pour garantir la qualité du projet dans la durée et à l'usage ;
- la contribution à l'amélioration du quotidien, par la mise en place d'un cadre de vie de qualité, sain et sûr pour tous les habitants et usagers de l'espace public ou privé, et qui favorise le lien social ;
- la participation au dynamisme économique et territorial, grâce à la diversité des fonctions et à la diversité sociale, avec offre adaptée de mobilité propice au développement d'alternatives à la voiture individuelle ;
- La promotion d'une gestion responsable des ressources et de l'adaptation au changement climatique, intégrant les préoccupations liées à la place de la Nature en ville.

Du plan ville durable au lancement du label national fin 2012, ce sont plusieurs années de travail qui ont permis la construction collaborative d'une démarche partagée, qui s'améliore en continu pour mieux correspondre aux attentes des collectivités et porteurs de projets

La présente formation s'inscrit notamment en complément de celles organisées sur Urbax et le montage financier des EcoQuartiers, en se focalisant sur les relations entre le projet de quartier durable, le Plan Local d'Urbanisme, et les outils de l'aménagement. Elle articule ainsi la mise en œuvre concrète des projets d'aménagement durable et l'application d'outils mobilisés à plus large échelle (Scot, PLUi, PLU...) dans un contexte législatif et réglementaire en perpétuelle évolution.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

Elsa PREISS LIMOGES

Référente territoriale de projets de développement durable (départements 19, 23, 24 et 87) Mission développement durable

Pascal NOGUEIRA DDT Haute-Vienne

Chargé de secteur planification Service urbanisme et habitat

Première journée :

Tour de table sur les attentes des participants, contextualisation des enjeux.

Première journée

Planification et outils de l'aménagement : une combinaison nécessaire pour « guider » les projets d'EcoQuartier

- *La stratégie de la collectivité et les leviers dont elle dispose pour accompagner les projets d'aménagement durable*
- *La démarche EcoQuartier et la nouvelle étape du label EcoQuartier étape 4 « EcoQuartier confirmé » réalisé 3 ans après la réalisation du projet. Les ressources, outils et animations EcoQuartier mis à disposition de tous, du local à l'échelle nationale*
- *Les leviers des PLU(i)*
- *Déclinaison opérationnelle à travers les 20 engagements du référentiel EcoQuartier et leurs traductions dans le PLU(i). Parmi les sujets traités : consommation du foncier, densité et formes urbaines, diversité sociale, mixité fonctionnelle, transports, déplacements et stationnement, paysage, patrimoine, biodiversité, énergie)*
- *Présentation de différents cas de traduction dans le PLU, orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et règlement, notamment sous l'angle de la nature en ville*
- *Les leviers des Outils de l'aménagement (sur la programmation, la qualité des projets, le foncier, leur financement)*

Deuxième journée :

- Ateliers de mise en situation à travers une étude de cas concrets, de projet d'EcoQuartier et de sa traduction dans le PLU (exercices pratiques sur les thèmes de la forme urbaine, du paysage, des espaces publics, de la mobilité et du stationnement)
- Débriefing, analyse et échanges autour des résultats des ateliers
- Exemple d'articulation de PLU(i) et d'outil d'aménagement (PUP, AFUP, ZAC, Lotissement) pour "guider" des projets de quartiers durables
- Conclusion et possibilités d'approfondissements dans le cadre des parcours de formation EcoQuartier

BULLETIN D'INSCRIPTION

PNF DGALN 2018 - Action n° 18-234

(à retourner au CVRH au plus tard le 15 octobre 2018)

par courriel : vt-gestion.inscription.cvrh-tours@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : De la planification à l'aménagement opérationnel : EcoQuartier, articuler les outils de planification et les outils opérationnels

CVRH concerné : **TOURS**
Chef(fe) de projet : Céline REIX
Assistant(e) : Valérie Thomas
Dates de la formation : **22 et 23 novembre 2018**
Date limite d'inscription : 15 octobre 2018

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom Prénom Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...) N° du département du service

Grade

Fonctions

Adresse courriel

Catégorie fonction publique					
A+ <input type="checkbox"/>	A <input type="checkbox"/>	B <input type="checkbox"/>	C <input type="checkbox"/>	OPA <input type="checkbox"/>	Contractuel <input type="checkbox"/>
Statut d'origine du demandeur					
MTES-MCT <input type="checkbox"/>	MAA <input type="checkbox"/>	Autre Min. État <input type="checkbox"/>	Collectivité <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable <input type="checkbox"/> réservé <input type="checkbox"/> défavorable <input type="checkbox"/>	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>	Visa du responsable RH ou formation du service